

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 08 novembre 2022.*

#### PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

#### ABSENTS :

- BRIENS Pierrick donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- GAUVRIT Thierry donne pouvoir à LEVY Christelle,
- BURLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- CAURET Camille donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- LE MAUX Thierry

SECRETAIRE DE SEANCE : Yves MEGRET

#### **Délibération n°2022-108**

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

<b>GESTION DU PATRIMOINE</b> <b>PROTECTION CONTRE LES EBOULEMENTS ROCHEUX PLAGE DE LA COTENTIN</b> <b>PROJET</b>
--

L'accès à la plage de la Cotentin s'effectue par deux escaliers encaissés et surplombés de blocs rocheux. Plusieurs éboulements ont été constatés présentant un risque pour les usagers.

À la suite de l'étude géotechnique menée par le bureau d'études Géolithe, des opérations de confortement sont à mettre en œuvre à des fins de protection des usagers pour accéder à la plage de La Cotentin. Le projet comporte des travaux de mise en œuvre de grillages de protection et des opérations de cloutage des blocs rocheux selon la typologie des désordres constatés conformément au rapport du bureau d'études Géolithe.

#### Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- VALIDE le projet de protection contre les éboulements rocheux à mettre en œuvre à la plage de la Cotentin, élaboré par le bureau d'études Géolithe,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux relatif à ce projet à 108 630 € HT (valeur février 2022),

- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits aux budgets à venir,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

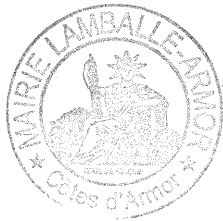
FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **28 NOV. 2022**

Philippe HERCOUET  
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **28 NOV. 2022**

De la publication le **28 NOV. 2022**

*Pour le Maire,  
Par délégation,*

Directrice Générale Adjointe des Services  
Anne-Claire GUILLET